

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

---

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce, le 6 mars 2012, à compter de 20 heures 00.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.  
Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorier et directeur général, assure le greffe.

Est absent : m. le conseiller Ghislain Beauregard

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

**2012-03-24**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 7 février 2012 – Adoption;
3. Affaires découlant des séances du conseil du 7 février 2012;
4. Correspondance;

5. Finances

- 5.1 Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement;
- 5.2 Agrandissement de la bibliothèque – Demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

6. Rapport des comités du conseil

*6.1 Bâtiments et propriétés municipales*

6.1.1 Rapport du représentant;

*6.2 Voirie et aqueduc*

6.2.1 Rapport du représentant;

*6.3 Environnement*

- 6.3.1 Rapport du représentant;
- 6.3.2 Programme Climat municipalités – Engagement de la municipalité de Calixa-Lavallée;
- 6.3.3 Gaz de schiste – Refus d'approvisionner les compagnies gazières exploratrices en eau potable et appui à la déclaration des élus au ministre du Développement durable;

*6.4 Urbanisme*

- 6.4.1 Rapport du représentant;
- 6.4.2 Comptes rendus des réunions du CCU du 30 janvier et du 21 février 2012;
- 6.4.3 Plan et règlements d'urbanisme révisés – Demande d'examen par la MRC;
- 6.4.4 Démolition des bâtiments du 132, chemin du Second Ruisseau – Procès verbaux des réunions du 13 décembre 2011 et 10 janvier 2012 – Prendre acte;
- 6.4.5 Entretien des branches 19 et 20 du ruisseau Coderre – Paiement à la MRC;

6.5 Culture et patrimoine

6.5.1 Rapport de la représentante;

6.6 Loisirs

6.6.1 Rapport de la représentante;

6.7 Transport et transport adapté

6.7.1 Rapport du représentant;

6.8 Sécurité civile et prévention des incendies

6.8.1 Rapport du représentant;

7. Période de questions;

8. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

2012-03-25

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2012**

Sur une proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu:

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2012 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**3. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES DU 7 FÉVRIER 2012**

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions de la séance du 7 février 2012.

**4. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance particulière

**5. FINANCES**

2012-03-26

**5.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

**QUE LA LISTE** des comptes en date du 6 mars au montant de 42 942.77 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

2012-03-27

**5.2 AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU MINISTERE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FEMININE.**

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide financière « Aide à l'immobilisation » volet « Maintien de l'actif » du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'agrandir la bibliothèque afin de la rendre conforme au ratio per capita établi par Réseau Biblio de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** qu'en conséquence, la superficie de la bibliothèque doit être doublée pour atteindre 115 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que, par la même occasion, il y a lieu de moderniser les équipements mis à la disposition du personnel de la bibliothèque et de la population, notamment en matière d'informatique;

**CONSIDÉRANT** l'assistance de Réseau Biblio de la Montérégie pour la justification du projet et la rédaction de la demande d'aide;

**CONSIDÉRANT** que le programme d'aide financière exige que soient identifiés les signataires de la convention;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

**DE DEMANDER** au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'accorder à la municipalité une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations*;

**D'ENGAGER** la municipalité à contribuer pour aux conditions déterminées par ledit programme;

**DE DÉSIGNER** comme signataire de la convention messieurs le maire Claude Jutras et le directeur général Alain Beauregard;

**DE PUISER** les fonds à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

**ADOPTÉE**

## **6. COMITÉS DU CONSEIL**

### **6.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

#### **6.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Monsieur le conseiller Pierre St-Louis informe la population sur le projet de réaménagement des locaux. La consultation de tous les comités concernés a eu lieu le 28 février 2012.

### **6.2 VOIRIE ET AQUEDUC**

#### **6.2.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Aucun développement depuis la séance précédente.

### **6.3 ENVIRONNEMENT**

#### **6.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Après avoir rencontré les fournisseurs Écofo et Bionest, une rencontre avec un troisième fournisseur aura lieu sous peu.

#### **6.3.2 PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du Programme Climat municipalités le 1<sup>er</sup> avril 2009;

**CONSIDÉRANT** que ce programme gouvernemental offre un soutien financier aux municipalités pour la réalisation ou la mise à jour d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre, l'élaboration de plans d'actions visant leur réduction ainsi que pour l'élaboration de plans d'adaptation;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Calixa-Lavallée a reçu la confirmation d'une aide financière de 50 000 \$ dans le but de permettre la réalisation de ses émissions de gaz à effet de serre accompagné d'un plan d'action visant à les réduire;

2012-03-28

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu:

**Que** la municipalité de Calixa-Lavallée s'engage à faire l'inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre et à élaborer un plan de réduction de ses émissions, le tout conformément aux exigences du Programme Climat municipalités du gouvernement du Québec;

**DE DÉSIGNER** le directeur général à titre de signataire de la convention d'aide financière et l'autoriser à signer tout document subséquent en lien avec ce programme.

**ADOPTÉE**

2012-03-29

**6.3.3 GAZ DE SCHISTE – REFUS D'APPROVISIONNER LES COMPAGNIES GAZIÈRES EXPLORATRICES EN EAU POTABLE ET APPUI A LA DÉCLARATION DES ELUS AU MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT** que l'eau est une ressource précieuse qu'il faut utiliser avec parcimonie;

**CONSIDÉRANT** que ce sont les citoyennes et citoyens qui paient pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées de la Municipalité de Calixa-Lavallée et que ces coûts s'avèrent relativement élevés;

**CONSIDÉRANT** que des opérations de forage visant à extraire du gaz de schiste sur le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée pourraient exiger des quantités d'eau très importantes;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'est pas dans l'intérêt des citoyennes et citoyens de Calixa-Lavallée de vendre ni de donner l'eau potable de la Municipalité ou même d'autoriser le prélèvement d'eau brute à partir de son territoire lors de telles opérations, notamment puisque l'eau qui y serait utilisée deviendrait non potable;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'existe pas de garanties suffisantes permettant de s'assurer du contenu réel de l'eau d'après-forage et que des produits chimiques pourraient en faire partie;

**CONSIDÉRANT** que l'usine d'épuration n'a pas été conçue à cet effet et qu'un tel usage pourrait créer des problèmes importants, tant pour ce qui est de la quantité d'eau que les effets de sa contamination possible;

**CONSIDÉRANT** que les opération de forages représentent un usage industriel imposé à la Municipalité de Calixa-Lavallée par la Loi sur les mines et que tous les usages industriels sont habituellement interdits en milieu agricole, sauf avec l'autorisation de la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2010-05-117 lors de la séance du 20 mai 2010 par laquelle la MRC de Lajemmerais, maintenant la MRC de Marguerite-d'Youville, adhère à la coalition de MRC dans le dossier des gaz de schiste;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre du rapport d'enquête et d'audience public du BAPE concernant le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec, la Table des préfets et élus de la Couronne Sud a déposé un mémoire en novembre 2010 recommandant la mise en place d'un moratoire sur l'exploitation des gaz de schiste;

**CONSIDÉRANT** l'appui de la municipalité à la *Déclaration et requêtes de conseillers, conseillères, maires et mairesses du Québec adressées au Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs M. Pierre Arcand*

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu:

**Que** le Conseil municipal, suivant un principe de précaution, n'autorise aucun usage de son eau potable dans le cadre de la production de gaz de schiste en attendant d'en savoir plus sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste sur le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée et de la MRC de Marguerite-d'Youville;

**De plus**, pour les mêmes raisons évoquées au paragraphe précédent, la Municipalité de Calixa-Lavallée indique qu'elle n'entend pas accepter :

- de prélèvement d'eau non traitée à partir de son territoire et ce, tant pour les eaux de surface que souterraines pour des fins d'exploration ou de production de gaz de schiste;

- la réception de l'eau d'après-forage en provenance de puits d'exploration de gaz de schiste se trouvant sur son territoire ou même d'ailleurs, ni faire droit à son traitement à l'usine d'épuration.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Marguerite-d'Youville ainsi qu'à la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR).

**ADOPTÉE**

## **6.4 URBANISME**

### **6.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Les travaux du comité d'urbanisme étant terminés, le conseil entreprend séance tenante la modification du plan et des règlements d'urbanisme.

2012-03-30

### **6.4.2 COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CCU DU 30 JANVIER ET DU 21 FÉVRIER 2012**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes rendus du comité réuni les 30 janvier et 21 février 2012;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Saint-Louis, il est unanimement résolu:

**D'ADOPTER** lesdits comptes rendus.

**ADOPTÉE**

2012-03-31

### **6.4.3 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME RÉVISÉS – DEMANDE D'EXAMEN PAR LA MRC**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit réviser son plan et ses règlements d'urbanisme afin de se conformer à la deuxième génération du schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité peut se prévaloir de l'avis de la MRC avant d'entreprendre la procédure légale de révision du plan et des règlements d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyée par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu:

**DE SOUMETTRE** à la MRC les documents recommandés par le comité consultatif d'urbanisme pour examen et, le cas échéant, observations.

**ADOPTÉE**

### **6.4.8 DEMOLITION DES BATIMENTS DU 132, CHEMIN DU SECOND RUISSEAU – PROCÈS VERBAUX DES REUNIONS DU 13 DECEMBRE 2011 ET 10 JANVIER 2012 – PRENDRE ACTE**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt desdits procès verbaux.

2012-03-32

### **6.4.9 ENTRETIEN DES BRANCHES 19 ET 20 DU RUISSEAU CODERRE – PAIEMENT A LA MRC**

**CONSIDÉRANT** la facture de 116 079,61 \$ reçue de la MRC pour l'entretien desdites branches;

**CONSIDÉRANT** l'autorisation d'emprunter du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'emprunt temporaire du Centre financier aux entreprises Desjardins retenue par le conseil réuni le 7 février 2012;

**CONSIDÉRANT** le règlement no 270 permettant la récupération de ce montant auprès des bénéficiaires du service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu:

**D'AUTORISER** le paiement de 116 079.61 \$ à la MRC et  
**ORDONNER** la facturation des intéressés tel que figuré au règlement d'emprunt n° 270.

**ADOPTÉE**

## **6.5 CULTURE ET PATRIMOINE**

### **6.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE**

Madame la conseillère Éva Böröcz félicite le comité culturel et patrimonial pour l'organisation de la fête de la Saint-Valentin.

## **6.6 LOISIRS**

### **6.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE**

Aucun développement depuis le conseil précédent.

## **6.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE**

### **6.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Aucun développement depuis le conseil précédent.

## **6.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES**

### **6.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT**

Aucun développement depuis le conseil précédent.

## **7 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes. Les questions portent sur le gaz de schiste.

2012-03-33

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 15

**ADOPTÉE**

---

**Claude Jutras**  
Maire

---

**Alain Beaugard**  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général